



Rapport de la commission d'examen de gestion (CEG) au Synode d'hiver 2015; information

Conformément à ses directives internes, la CEG a rendu visite aux services suivants :

1. Chancellerie de l'Eglise

délégation: Barbara Fankhauser, Ruth Schöni-Sigrist

2. Secteur paroisses et formation

délégation: Simon Fuhrer, Jürg Häberlin

3. Secteur CÆTN-Migration

délégation: Stephan Loosli, Sylvie Robert-Roth

4. Secteur Diaconie

délégation: Wolfgang Klein, Rolf Schneeberger

5. Secteur Théologie

délégation: Frank Buchter, Irène Koopmans

Déroulement des visites

Toutes les visites ont eu lieu début juin par délégation de deux personnes annoncées préalablement. A l'exception du secteur CÆTN-Migration, tous les secteurs ont été visités simultanément. Les mêmes questions générales ont été posées aux responsables de secteur ainsi qu'aux collaboratrices et collaborateurs présents, de même que quelques questions supplémentaires spécifiques au secteur.

Par la suite, les délégations ont rencontré le membre du Conseil synodal en charge du département concerné. Les impressions et les résultats de ces différentes visites ont ainsi pu être transmis et discutés.

Thèmes prioritaires

Lors des visites, les questions **générales** suivantes ont été abordées :

1. Relations Eglise et Etat

- a) **Quelles conséquences les discussions en cours sur les «relations entre l'Eglise et l'Etat » ont-elles pour votre secteur? Vous attendez-vous à des incidences directes sur le travail de votre secteur suite au rapport du Conseil d'Etat sur les «relations entre l'Eglise et l'Etat»? Dans quelle mesure le canton et la société vont-ils**

ressentir l'impact de l'évolution de ces relations? Quelles réflexions le rapport suscite-t-il dans votre secteur?

Dans certains secteurs, le volume de travail a augmenté de manière significative, alors que dans d'autres, l'impact n'est que marginal. Le Conseil synodal a créé un groupe de pilotage (GP) « Eglise et Etat » qui suit de près l'évolution du dossier. De plus, une task force « Eglise et Etat » a vu le jour dans laquelle sont représentées les trois Eglises nationales ainsi que la Communauté israélite, l'Association des paroisses et la Société pastorale. Le GP fonctionne comme organe préparatoire du Conseil synodal qui examine, analyse et anticipe la situation. Il en résulte des projets partiels, des mandats de clarification ainsi que des mandats de recherche. La chancellerie de l'Eglise coordonne les activités du GP et de la task force dont les points de vue ne convergent pas forcément. Le chancelier de l'Eglise et le responsable du service juridique estiment actuellement l'augmentation du volume de travail à environ 25 à 30%.

A l'heure actuelle déjà, certains secteurs assument des tâches de l'Etat (responsabilité lors de l'élaboration de l'ordonnance sur la répartition des postes pastoraux, les postes de pasteurs régionaux, les conflits). D'un côté, on ne peut que se féliciter de cette évolution dès lors que les intérêts de l'Eglise peuvent être plus fortement représentés par elle, de l'autre, des ressources humaines internes sont mobilisées sans compensation par l'Etat.

Le rapport du Conseil d'Etat sur les relations entre l'Eglise et l'Etat est jugé globalement positif, mais pas les conséquences qui en découlent, car, dans quelques domaines, un désengagement est redouté en raison de la charge financière accrue. Dans plusieurs secteurs, le désarroi parmi différents groupes professionnels se fait sentir. Dans le cas d'une reprise des rapports de service des pasteurs, il pourrait en résulter une dynamique nouvelle pour l'Altenberg. La reconnaissance des prestations sociales de l'Eglise est perçue favorablement. Il est important de soutenir toutes les parties, à savoir les groupes professionnels, mais également les paroisses et les arrondissements, car les prochains changements et défis vont concerner tout le monde.

Il ne faut pas oublier les conséquences de la réduction des postes pastoraux qui vont continuer à générer beaucoup de travail dans l'accompagnement des pasteurs et pasteuses et paroisses touchées.

b) Quelle contribution votre secteur a-t-il apportée aux discussions actuelles autour des relations Eglise-Etat? Quelles questions ont fait réagir votre secteur en prévision du rapport ? Quels thèmes continuent d'être développés de manière proactive?

La charge de travail supplémentaire est répartie de façon très inégale. Alors que certains secteurs sont fortement impliqués (chancellerie de l'Eglise avec le service juridique et celui de la communication, secteur Théologie), d'autres le sont moins. D'importants travaux de fond ont été entrepris et divers scénarios élaborés. Sur la base de recherches – entre autres auprès d'autres Eglises cantonales – des modèles d'avenir ont été imaginés. Il est déploré que les délais de l'Etat pour répondre aux questions, envoyer les rapports ou les prises de position soient parfois beaucoup trop courts. Dès à présent, il est indispensable de rendre le canton attentif à ce qu'il perd s'il affaiblit les Eglises (et, partant, leur potentiel de travail bénévole).

c) La discussion autour de la «relation Eglise-Etat» influence-t-elle le projet en cours «Vision Eglise 21»?

Il s'agit de deux grands projets qui sont traités séparément du point de vue du personnel et du contenu, même s'il existe un lien intrinsèque. Pour « Eglise et Etat », il s'agit avant tout de questions structurelles, alors que « Vision Eglise 21 » s'intéresse surtout aux questions de contenu. L'essentiel, c'est que les résultats du processus « Vision Eglise 21 » soient connus à temps pour être intégrés à une éventuelle révision totale de la Loi sur les Eglises.

d) Avec quelles autorités collaborez-vous?

Ont été cités, entre autres, la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale, la Direction de la police et des affaires militaires, la Direction de l'instruction publique, le responsable des affaires ecclésiastiques, les Offices de la migration et de l'intégration, la police des étrangers, les directions des hôpitaux, l'Office pour la protection des données, l'Office des affaires communales et de l'aménagement du territoire, le Département de la formation et de la culture du canton de Soleure, la Direction du développement et de la coopération (Confédération).

e) Avec quelles organisations à but non lucratif (ONG), également liées par des accords de prestations avec le canton de Berne, collaborez-vous? Existe-t-il des thèmes/projets dont le canton de Berne se retire et où votre secteur va prendre le relais (par exemple prévention de la violence masculine WS 2014)? Y a-t-il des domaines dont votre secteur s'est retiré, dans la mesure où les ONG (éventuellement liées au canton) ont pris définitivement la relève?

Certains secteurs travaillent très souvent avec des organismes externes et des prestataires de services, d'autres moins ou pas du tout. Dans certains cas, il y a des accords de prestations qui se limitent aux aspects financiers, dans d'autres, les collaborateurs/trices siègent dans les comités des organisations à but non lucratif. On constate parfois des difficultés dans la délimitation des domaines d'activité entre les organisations à but non lucratif et les paroisses. Dans certains champs d'activité, l'Etat n'intervient pas et se montre très reconnaissant de l'engagement des Eglises. Dans le domaine «religions», on constate une tendance au retrait du canton depuis que la Maison des religions existe.

2. Communication

a) Quelle a été l'information interne sur le thème «Eglise-Etat»? Votre secteur a-t-il été impliqué dans la communication externe? Y a-t-il des instructions concernant une version officielle sur ce sujet?

A l'interne également, la relation « Eglise – Etat » était l'un des thèmes prioritaires de la communication. Il y a des informations périodiques (2 à 4 fois l'an) du personnel par le président du Conseil synodal et des membres du Conseil synodal. Tous les mois ont lieu des rencontres avec les chefs des secteurs qui informent ensuite leurs secteurs respectifs. Dans l'Intranet, les principales informations concernant les séances du Conseil synodal sont mises à disposition par la chancellerie. Dès la mi-août, le nouveau magazine des collaborateurs et collaboratrices va jouer un rôle important.

Des énoncés de positions officielles à l'usage de la communication externe de l'ensemble des secteurs ont été élaborés.

b) Quels thèmes de votre secteur ont-ils été développés dans la presse quotidienne ou hebdomadaire non-ecclésiastique? Comment réussissez-vous à communiquer à l'extérieur les thèmes d'action de votre secteur? Comment intéressez-vous la presse laïque à vos réflexions/ thèmes d'action?

On estime qu'il devient toujours plus difficile d'intéresser les médias non-ecclésiastiques à des thèmes d'Eglise. Certains secteurs, notamment le secteur CËTN-migration, sont aussi visibles dans la presse laïque (domaines thématiques asile/migration/intégration, initiative sur la responsabilité des multinationales, marche de Pâques, prix d'encouragement CËTN), d'autres accomplissent surtout des travaux préparatoires repris dans les prises de position.

c) L'année dernière, votre secteur a-t-il saisi l'occasion de prendre position sur un thème d'actualité? Le cas échéant, selon quels critères les thèmes sont-ils choisis? A-t-on volontairement renoncé à une prise de position à propos de

certains thèmes? Existe-t-il des dossiers/documents de presse concernant des domaines thématiques majeurs qui sont régulièrement constitués?

Les demandes sont traitées via le service de la communication avec les secteurs compétents pour les questions de contenu. Si nécessaire, il est possible de constituer une documentation en l'espace de quelques heures. Sur Internet, il existe environ 100 points de vue sur un grand nombre de thèmes ainsi que des pages spéciales (rapport décennal ou gottesdienst.ch). En ce qui concerne les thèmes nationaux, la communication se fait sous l'égide de la FEPS. L'initiative Ecopop a fait l'objet d'une prise de position officielle Parmi d'autres exemples d'engagements portés à la connaissance du grand public, mentionnons la participation à la conférence SEK/FEPS (Jenseitskontakte – Trost – Traum – Täuschung ?) ou à des cycles de conférences. Nous relèverons également les liens avec des services ou des prestataires externes (prévention du suicide, soins palliatifs, consultation conjugale, grand âge, tourisme, théâtre et culture). Dans certains domaines thématiques, la voix de l'Eglise ne se fait pas entendre.

- d) Quel impact le nouveau magazine pour les collaboratrices et collaborateurs à paraître aura-t-il sur votre secteur (rubrique consacrée à votre secteur, suppression de supports imprimés existants)? Les premières expériences/réactions provenant de votre secteur existent-elles déjà? Avez-vous des sujets que vous voudriez voir traités? Qui est votre interlocuteur? Vos thèmes sont-ils pris en considération?**

Le manque de recul ne permet pas de répondre encore à cette question. A l'heure actuelle (juin 2015, on ignore quelles publications y seront intégrées (par exemple «vice-versa»). Et on ne sait pas non plus à quelle charge supplémentaire de travail il faut s'attendre pour la rédaction des articles.

3. Contrôle de la gestion

Existe-t-il un contrôle de la gestion dans les secteurs? Votre secteur compte-t-il un catalogue des affaires à traiter ou déjà traitées? Qui en est responsable? Qui contrôle l'exécution des points en suspens? Est-il possible de consulter ce catalogue (état actuel)?

Des mesures dont l'avancement doit être régulièrement communiqué au Conseil synodal découlent des objectifs de législation. En outre, il y a des objectifs annuels internes aux secteurs, lesquels sont supervisés. Les requêtes adressées au Conseil synodal et les mandats donnés par celui-ci sont surveillés à l'interne par les secteurs. A cela s'ajoutent toujours les affaires courantes avec un volume de travail très variable. Le contrôle des affaires ne se fait pas de manière identique dans tous les secteurs.

4. Travail bénévole

Quelles sont les impulsions données par votre secteur sur le thème du bénévolat, que ce soit dans les paroisses ou auprès du large public? Quels sont les critères pour l'encouragement/l'instruction des bénévoles? Comment évaluez-vous dans votre secteur les possibilités/chances du travail bénévole dans l'Eglise? Quelle valeur/quelle importance reviendra au travail bénévole dans le futur pour notre Eglise, respectivement pour les paroisses? Où voyez-vous des pistes concrètes dans votre secteur?

L'accompagnement et le soutien des professionnels sur le terrain sont essentiels. Les journées d'impulsion et les offres de formation continue ont été citées. Actuellement, on assiste à l'émergence d'un bénévolat centré sur des projets. On constate que les bénévoles prennent de plus en plus souvent en charge des tâches autrefois accomplies par les spécialistes. Le secteur Paroisses et formation possède une responsable du travail bénévole. Un certain nombre de collaboratrices et collaborateurs de l'Altenberg

ont également des activités bénévoles. Le bénévolat revêt pour l'Eglise une très grande importance. Il existe des offres de soutien sur la page d'accueil de refbejus (par exemple le «Guide pratique du travail bénévole pour les paroisses réformées») (*en allg. seulement n.d.tr.*).

5. Décennie «Vaincre la violence»

La décennie «Vaincre la violence» est-elle encore présente? Constatez-vous des effets durables?

C'est très variable d'un secteur à l'autre; de très importants à très peu perceptibles. Au sein du secteur CECTN-Migration, le thème reste central.

6. Conférences

Votre secteur a-t-il participé à des conférences de collaborateurs/trices de paroisse ou/et y a-t-il collaboré (conférences des présidences, des pasteurs, conférences des collaborateurs/trices de la diaconie et de la catéchèse, conférences des spécialistes de la formation d'adultes)?

En 2014, l'organisation et la mise en œuvre des conférences étaient placées sous la responsabilité de certains secteurs (p.ex. le secteur Théologie pour la conférence des pasteures et pasteurs, le secteur Paroisses et formation pour la conférence des présidences ou la conférence des spécialistes de la formation d'adultes).

Thèmes spécifiques aux secteurs

En outre, les points ou questions spécifiques suivants ont été abordés dans les secteurs :

Chancellerie de l'Eglise (y compris le service juridique et de la communication)

1. Qui est responsable de l'information pour le magazine des collaborateurs/trices? (Concernant la politique d'information et la responsabilité de l'information, cf. d'activité 2013, page 17) Qu'en est-il de la liberté d'expression? Chaque édition du magazine est-elle relue et si oui, par qui?

Le nouveau rédacteur responsable possède une grande expérience journalistique. La diversité des approches est souhaitée, la diversité des opinions est nécessaire. La rédaction finale est du ressort du rédacteur. Un statut rédactionnel selon les directives du Conseil suisse de la presse (en analogie avec la conférence des évêques) est en cours d'élaboration. En interne, une délégation permanente dirigée par le président du Conseil synodal est mise sur pied où prendront place un autre membre du Conseil synodal ainsi que les collaboratrices et collaborateurs de tous les secteurs, et qui fixera les sujets prioritaires.

2. Comment, par rapport aux trois ministères, définissez-vous les termes «équivalent» et «identique»? D'où viennent ces définitions et comment sont-elles utilisées?

La décision de principe du Synode en est la base. Il s'agit d'une définition actée qui se base sur les fondements ecclésiologiques du Règlement ecclésiastique (art. 103.3 RE). Les trois ministères sont de même valeur dans la mesure où leurs «services spécifiques sont indispensables pour l'Eglise». Dans les art. 136 ss (catéchètes) et l'art. 141 ss (collaborateurs socio-diaconaux), le Synode souligne cette valeur égale dans des registres d'activité néanmoins différents. «Personne ne peut tout faire». L'acte 45.010 du RLE définit les champs d'activité concernant les cultes et actes ecclésiastiques.

Secteur Paroisses et formation

1. Impulsions pour le travail des bénévoles et avec les bénévoles (rapport d'activité 2014, p. 52)

a) Le colloque «Culture participative – changement de paradigme dans le travail des bénévoles» à l'intention des responsables et collaborateurs/trices dans les paroisses a rencontré un très bon écho. On s'intéresse à la manière de travailler dans le secteur : comment naît le projet d'une telle offre?

Le programme de législature donne le cadre. La collaboration entre les divers responsables dans les services suscite des développements et des offres. Dans le cas présent, le travail sur les thèmes du Dimanche de l'Eglise, de la Journée mondiale de prière et du bénévolat a agi comme un catalyseur.

b) L'offre «Spiritual Care» a été élaborée en collaboration avec l'aumônerie de l'hôpital de l'île et la direction du Centre des soins palliatifs à l'hôpital de l'île. Cette collaboration est-elle institutionnalisée?

En l'occurrence, la plus petite partie du travail est revenue au secteur Paroisses et formation. La collaboration des services cités avec le secteur Diaconie est institutionnalisée.

2. Soutiens aux conseillers/conseillères de paroisse (rapport d'activité 2014, p. 52 ; rapport d'activité 2013, p. 53 ; rapport d'activité 2012, p. 61). Vous avez publié un guide avec des instruments de travail pour recruter de nouveaux membres pour les conseils de paroisse. C'est un thème délicat dans maintes paroisses où une aide est certainement la bienvenue. Comment évaluez-vous le succès de ce guide pratique ? Qu'est-ce qui vous prouve qu'il est utile?

L'impact ne peut pas être aisément mesuré. Nous recevons sporadiquement un feedback, à diverses occasions. Nous partons du principe que de tels instruments sont de petites pièces utiles à la résolution du problème dans son ensemble.

Secteur CËTN - Migration

1. Maison des religions. Le Synode d'été 2014 a accepté un soutien accru à la Maison des religions. Ce soutien de Fr. 100'000. — par an est essentiel. Comment les liens entre le secteur CËTN et la Maison des religions fonctionnent-ils exactement ? Qui représente refbejuso dans l'association «Eglise dans la Maison des religions»? Comment l'échange a-t-il lieu et avec quelle fréquence? Comment garantir que le montant annuel du financement est bien consacré au travail de programmation et de coordination? Le rapport ECOPLAN et AD!VOCATE relatif aux relations entre l'Eglise et l'Etat dans le canton de Berne cite la Maison des religions comme exemple d'un encouragement étatique à la compréhension et au dialogue interreligieux. De quelle façon le secteur communique-t-il l'engagement de l'Eglise dans la Maison des religions, respectivement dans le domaine du dialogue interreligieux?

Le secteur compte un représentant au sein du comité de l'association «Eglise dans la Maison des religions». Le comité se réunit régulièrement, et le secteur reçoit les procès-verbaux. Les Eglises chrétiennes sont majoritaires dans l'association. Le secteur fait acte de présence à différentes manifestations. On ne peut pas répondre de manière concluante à la question de savoir comment l'Eglise réformée est perçue. Mais les médias choisissent souvent Refbejuso comme interlocuteur. Dans le grand public et les médias, l'engagement de l'Eglise dans les tâches d'CËTN – Migration est bien perçu.

Secteur Diaconie

- 1. Les pasteur-e-s souhaitant assumer un poste d'aumônier/-ière en milieu hospitalier ou en EMS doivent suivre une formation continue conséquente (CAS/DAS ou MAS en Clinical Pastoral Training (CPT), qui comprend jusqu'à 30 jours de cours et coûte environ Fr. 10'000. -- La direction du secteur est-elle consciente de la charge financière importante qui en résulte pour les paroisses notamment pour les contributions aux cours et les remplacements?**

Le secteur connaît les exigences de travail pour la formation, mais n'était pas au courant de la charge financière qui en résultait. Le standard exigé est élaboré par le groupe de travail œcuménique «aumônerie spécialisée» et décidé par la Conférence interconfessionnelle (CIC). Lorsque, dans un cas concret, les modules exigés ne semblent pas nécessaires, on peut s'adresser au secteur pour examiner les possibilités d'équivalence.

- 2. Refbejuso a pu collaborer à l'élaboration de la nouvelle Ordonnance sur les soins hospitaliers (OSH). Les précisions dans l'art. 15 sont à saluer. Les postes d'aumônerie en milieu hospitalier sont pour la plupart du ressort des arrondissements. Ceux-ci ont-ils été informés et inclus dans le processus de collaboration?**

La consultation a été organisée par la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale. Les arrondissements ecclésiastiques n'ont pas été intégrés dans ce processus.

- 3. Quel est le titre professionnel exact des collaboratrices et collaborateurs socio-diaconaux reconnus dans leur ministère? Combien de temps durent les formations continues qu'une assistante sociale HES doit accomplir pour solliciter la reconnaissance? Quelle est la part des collaborateurs socio-diaconaux reconnus sur l'ensemble des collaborateurs socio-diaconaux actifs dans les paroisses?**

Dans le cadre de refbejuso, une distinction est établie entre «collaborateur (-trice) socio-diaconal-e reconnu-e (dans son ministère) et « collaborateur/trice socio-diaconal-e » non-reconnu. A l'heure actuelle, ils continuent d'assurer leur travail en tant qu'assistant-e social-e, gérontologue, éducateur/trice social-e, animateur/trice de jeunesse et autres.

Un assistant social HES doit suivre environ 100 heures de cours offerts par RefModula avant de pouvoir solliciter la reconnaissance. Les coûts s'élèvent à environ Fr. 1500.-. Les diplômés du Theologisch-Diakonisches Seminar (TDS) Aarau, de même que ceux de l'ancienne Ecole de diaconie Greifensee peuvent être directement reconnus dans leur ministère. La proportion entre collaborateurs reconnus et non-reconnus est d'environ 50/50.

- 4. Le Synode d'hiver 2014 a accepté la poursuite du projet «50+ im Fokus – Langzeitarbeitslose fotografieren Alltagsbilder» (50+ derrière l'objectif – les chômeurs de longue durée photographient des images du quotidien) pour les années 2015 – 2017. Trouver les participants s'avère difficile; la taille des groupes a été réduite à 5 – 8 personnes. Comment le projet 2015 se présente-t-il?**

Les personnes ciblées constituent un groupe bien défini. La classe d'âge sera élargie: de 35 ans jusqu'à la retraite. Bienne et Lyss figurent désormais parmi les lieux de cours. Le nombre de participants est encore inconnu. On sait par expérience que les participants attendent jusqu'au dernier moment pour s'inscrire. On prévoit 6 à 8 personnes. Le petit nombre permet le suivi intense des participantes et participants. D'autres activités, comme la poterie par exemple, n'ont pas été retenues étant donné que de bonnes expériences ont été faites avec la photographie.

Secteur Théologie

1. Quels sont les thèmes les plus importants et les plus urgents qui vous mobilisent en ce moment?

Réduire la méfiance de nombreux pasteures et pasteurs à l'égard d'un changement d'employeur et renforcer la confiance dans refbejuso!

L'Etat est déjà en train de se défaire partiellement de ses tâches dans le domaine des ressources humaines. La mise en place d'une bonne gestion du personnel est importante, mais prend du temps. Il ne s'agit pas uniquement d'administration mais de gestion globale des ressources humaines. Parmi les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat, c'est chez les pasteures et pasteurs que l'on enregistre encore et toujours le taux de burnout le plus élevé. Cela doit faire réfléchir.

Constatations/questions

- L'Etat a d'ores et déjà transmis des tâches à l'Eglise nationale réformée (postes pastoraux régionaux, service de consultation en cas de conflits dans les paroisses). Le volume de travail supplémentaire qui en découle doit être supporté par l'Eglise de même que les coûts induits par la nécessité d'augmenter certains postes. Il s'agit d'un fait accompli avant même que la discussion politique n'ait réellement commencé et sans compensation financière.
- Il faudra commencer à temps la mise en place probablement nécessaire des ressources humaines pour le corps pastoral.
- La CEG signale qu'à l'Altenberg, le volume du travail fourni dépasse les limites des dotations des collaboratrices et collaborateurs.
- La discussion concernant la relation Eglise-Etat suscite une forte préoccupation à l'Altenberg. Il faut accorder de l'attention aux rapports parfois tendus entre le corps pastoral et refbejuso.
- Le risque de burnout chez les pasteures et pasteurs doit être encore une nouvelle fois constaté; les efforts du Service Développement des ressources humaines du corps pastoral sont par conséquent particulièrement importants.

Toutes les réponses et constatations contenues dans ce rapport proviennent des contacts avec les secteurs visités.

Partout, les visites de la CEG se sont déroulées dans une atmosphère ouverte et agréable. Les membres de la CEG ont pu à nouveau mener des entretiens constructifs. Les collaborateurs et collaboratrices ont répondu aux questions posées de manière compétente et un bon climat de travail a pu être constaté.

Berne, le 2 septembre 2015

Pour la commission d'examen de gestion

Barbara Fankhauser Irène Koopmans